

LIMITED WARRANTY

Terms and Conditions for AURORA Truck Tires

WARRANTY TERMS

This limited warranty applies to the original purchaser of any new Aurora tire manufactured by Aurora division of Hankook Tire Co., Ltd bearing Department of Transportation prescribed tire identification numbers. Eligible tires shall be used on the vehicle on which they were originally installed according to the vehicle manufacturer's or Aurora's recommendation. This warranty applies if all following qualification requirements are met:

- The tire is a size, load rating and speed rating equal to or greater than that recommended by the vehicle manufacturer.
- The tire has not become unserviceable due to a condition listed under WHAT IS NOT COVERED.

WHAT IS WARRANTED AND FOR HOW LONG

Should any tire covered by this limited warranty become unusable due to a workmanship or material related condition during its usable original tread life (more than 2/32" remaining tread), Aurora will give a credit on the following conditions:

1. Within the first 2/32nds of an inch of tread wear and within one year from date of purchase; Tire will be replaced with a comparable new Aurora produced tire free of charge. Applicable taxes on the new tire and cost of mounting, balancing and any other charges in connection with the replacement of the tire are required to be paid by the owner.
 2. After the first 2/32nds of an inch of tread wear or after one year from date of purchase; The amount of the credit will be determined by multiplying the pre-determined adjustment price for the tire (excluding taxes) by the percentage of original tread depth remaining on the tire.
- Free replacement workmanship warranty is not applicable to snow tires.

WHAT IS NOT COVERED

This limited warranty does not apply to tires which are being serviced under the following conditions:

- Purchased outside of Canada.
- Willful Abuse / Collision / Wreck / Fire.
- Continued use while flat or severe under/over inflation.
- Road Hazards including without limitation, puncture, cut, impact break, stone drill, bruise, bulge, snag, collision.
- Premature or irregular wear due to vehicle mechanical reason.
- Conditions resulting from without limitation, improper mounting/demounting, under inflation, improper tire size, improper repair, defect in vehicle, abuse.
- Ozone or weather cracking on tires over four (4) years old from the date of manufacture.
- Ride disturbance complaints after 2/32nds of an inch tread wear or 1 year from date of purchase, whichever occurs first.
- With less than 2/32" remaining depth.
- With the serial number cut or buffed.
- The casing must not have been buffed excessively.
- Tires 6 years or older from the date of manufacture or 5 years or older from the date of purchase.
- Loss of time or use, inconvenience or any incidental or consequential damage.

OWNER'S GENERAL OBLIGATION

In order to be eligible for Aurora's limited warranty program, the owner must observe the following:

- Present the tire to an authorized Aurora dealer in Canada.
- Submit or present a copy of the original purchase receipt.
- Complete and sign an Aurora Claim Form which is available at any authorized dealer.
- If the tire owner abuses the tires by failing to observe safety warning and to maintain proper inflation pressure and vehicle alignment, expected tire performance and life may not be achieved and your safety can not be ensured.

CASING WARRANTY

1. Casing of Aurora steel radial truck & bus tires are warranted when tire becomes unserviceable or retreaded due to factors within manufacturer's condition. Aurora division of Hankook Tire Co., Ltd will provide predetermined casing allowance.
2. Casing warranty is valid through the 2nd retreaded life or for five (5) years from the date of manufacture, whichever comes first.
3. Retreading allowance is warranted for some limited products besides casing policy based upon remaining casing allowance.
4. Tires used in mining & logging service are not covered under this warranty.
5. Casing & retreading allowance are as follows:

CASING ALLOWANCE

Size	Casing Allowance (CDN \$)
8R19.5, 225/70R19.5	\$55
245/70R19.5, 265/70R19.5	\$55
10R22.5	\$80
255/70R22.5	\$80
315/80R22.5	\$80
385/65R22.5, 425/65R22.5	\$95
295/75R22.5, 11R22.5	\$80
285/75R24.5, 11R24.5	\$95

DISCLAIMER

This warranty, or any warranty stated or referred to herein, is exclusive and in lieu of any other warranty regarding the quality of Aurora tires, whether expressed or implied and remedies for breach thereof shall be limited to those specifically provided herein. Any warranty of merchantability of fitness for any particular purpose, if made, is limited in duration to the effective time period of this limited warranty.

ADDITIONAL INFORMATION OR CUSTOMER SERVICE

If you have any question on product warranty, please first contact the nearest Aurora dealer. For the dealer information or if your question has not been handled to your satisfaction, contact Hankook Tire Co., Ltd.

AURORA DIVISION OF HANKOOK TIRE CANADA CORPORATION

1-800-843-7709
30 Resolution Drive
Brampton, ON L6W 0A3



Garantie limitée

AURORA Tires - Modalités

CONDITIONS DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée couvre le premier acheteur d'un pneu Aurora neuf fabriqué par la division Aurora d'Hankook Tire Co., Ltd, portant le numéro d'identification prescrit par le ministère des Transports. Les pneus admissibles doivent être utilisés sur le véhicule sur lequel ils ont initialement été installés, selon les recommandations du fabricant du véhicule ou d'Aurora. La présente garantie s'applique si toutes les exigences d'admissibilité suivantes sont respectées :

- La taille, la classification de charge et la cote de vitesse sont égales ou supérieures à celles recommandées par le fabricant du véhicule;
- Les pneus ne sont pas devenus inutilisables en raison d'une condition énumérée à la partie ÉLÉMENTS NON COUVERTS.

COUVERTURE ET DURÉE

Dans l'hypothèse où un pneu couvert par la présente garantie limitée devenait inutilisable en raison d'un défaut de fabrication ou de matériau au cours de la durée de vie utile initiale de la bande de roulement (plus de 1,6 mm de bande de roulement restante), Aurora accordera un crédit selon les conditions suivantes :

1. Usure de moins de 1,6 mm sur la bande de roulement et dans un délai d'un an à compter de la date d'achat : le pneu sera remplacé gratuitement par un pneu de la marque Aurora aux caractéristiques similaires. Les taxes applicables imposées sur le pneu neuf, les frais d'installation et d'équilibrage, ainsi que toute autre charge liée au remplacement du pneu, seront à la charge du propriétaire.
 2. Si la bande de roulement a diminué de plus de 1,6 mm en raison de l'usure et l'achat a eu lieu il y a plus d'un an : Aurora accordera un crédit déterminé par la multiplication du prix rectifié prédéterminé du pneu (sans les taxes) par le pourcentage de la bande de roulement originale restante.
- Une garantie de remplacement gratuite en raison d'un défaut de fabrication ne s'applique pas aux pneus d'hiver.

ÉLÉMENTS NON COUVERTS

La présente garantie limitée ne s'applique pas à un pneu qui correspond aux conditions suivantes :

- Acheté ailleurs qu'au Canada;
- Abus volontaires/collision/destruction/feu;
- Utilisation prolongée malgré une crevaison, ou un sous-gonflement ou surgonflage important;
- Dangers de la route, notamment les perforations, coupures, ruptures des câbles, dommages, bosses et fissures;
- Usure prématurée ou irrégulière due à un problème mécanique du véhicule;
- Mauvaise manipulation, notamment un pneu mal installé ou enlevé, pas suffisamment gonflé, de mauvaise dimension, mal réparé, sur un véhicule défectueux ou abusé;
- Formation de craquelures dues à l'ozone ou aux conditions météorologiques sur les pneus fabriqués il y a plus de quatre (4) ans;
- Plaintes concernant des perturbations dans la conduite après que l'usure de la bande de roulement a atteint 1,6 mm ou 1 an à compter de la date d'achat, selon la première éventualité;
- Moins de 1,6 mm de profondeur restante;
- Numéro de série du pneu incomplet ou effacé;
- Carcasse excessivement usée;
- Vieux d'au moins six (6) ans à compter de la date de fabrication, ou d'au moins cinq (5) ans à compter de la date d'achat;
- Perte de temps ou perte d'utilisation, dérangements ou tout autre dommage connexe.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire du pneu doit observer les conditions suivantes pour se prévaloir de la garantie limitée d'Aurora :

- Présenter le pneu à un détaillant Aurora autorisé au Canada;
- Présenter une copie du reçu d'achat original;
- Remplir et signer un formulaire de réclamation d'Aurora (à demander auprès d'un détaillant autorisé);
- Si le propriétaire du pneu en fait un usage abusif (il ignore les mises en garde de sécurité, ne garde pas une bonne pression d'air dans le pneu, néglige l'alignement des pneus, etc.), il doit s'attendre à ce que le pneu n'atteigne pas le niveau de performance prévu, devienne usé prématurément, et ne garantisse pas sa sécurité.

GARANTIE DE LA CARCASSE

1. Aurora garantit la carcasse radiale en acier pour camion et autobus lorsque le pneu devient inutilisable ou ne peut être rechapé en raison de facteurs précisés dans les conditions du fabricant. La division Aurora de Hankook Tire Co., Ltd accordera une indemnisation pour la carcasse.

2. La garantie de la carcasse est valable pendant cinq (5) ans ou jusqu'à au deuxième rechapage si celui-ci survient avant.
3. Outre la garantie de la carcasse, une indemnisation est allouée pour le rechapage d'un nombre limité de produits, en fonction du montant d'indemnisation restant accordé pour la carcasse.
4. Les pneus utilisés dans le secteur de l'exploitation minière et forestière ne sont pas couverts par la présente garantie.
5. Les indemnisations pour la carcasse et le rechapage sont définies comme suit :

INDEMNISATION POUR LA CARCASSE

Taille	Indemnisation pour la carcasse (CDN \$)
8R19.5, 225/70R19.5	\$55
245/70R19.5, 265/70R19.5	\$55
10R22.5	\$80
255/70R22.5	\$80
315/80R22.5	\$80
385/65R22.5, 425/65R22.5	\$95
295/75R22.5, 11R22.5	\$80
285/75R24.5, 11R24.5	\$95

AVERTISSEMENT

La présente garantie, ou toute garantie stipulée ou mentionnée dans les présentes, est exclusive et remplace toute autre garantie sur la qualité des pneus Aurora, qu'elle soit explicite ou implicite, et les recours pour manquement sont limités à ceux spécifiquement indiqués dans la présente clause. Toute garantie relative à la qualité marchande ou à l'adéquation à des fins précises, le cas échéant, a une durée limitée à la période de validité effective de ladite garantie limitée.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES OU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Si vous avez des questions au sujet de la garantie, veuillez d'abord communiquer avec votre détaillant Aurora. Si vous souhaitez obtenir des renseignements relatifs aux distributeurs, ou si vous n'êtes pas satisfait de la manière dont votre question a été traitée, veuillez communiquer avec Hankook Tire Co., Ltd.

AURORA DIVISION OF HANKOOK TIRE CANADA CORPORATION

1-800-843-7709

